



SH/DO
N°25-092-DIF

DECISION

PORTANT CONCLUSION D'UN CONTRAT DE LOCATION LE MAIRE DE LA VILLE D'OBERNAI,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23 ;
- VU la Délibération du Conseil Municipal N° 035/03/2020 du 24 mai 2020 statuant sur les délégations permanentes du Maire ;
- VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L 2121-1 et L 2122-1 à L 2122-3 portant sur l'utilisation du domaine public ;
- VU la demande formulée par **Monsieur François ERDRICH – 13 Rue de la Colonne et Madame Christiane LEHN - 11 Rue de la Colonne – 67210 OBERNAI**;

DECIDE

Article 1 :

De mettre à la disposition du preneur **la Salle du Beffroi** située – Place du Beffroi - 67210 OBERNAI

- Objet : **Exposition**
- Date de mise à disposition : **Du mercredi 1^{er} octobre 2025 au 7 octobre 2025**
- Date de la manifestation : **Du mercredi 1^{er} octobre au 7 octobre 2025**
- Redevance : **200 €**

Article 2 :

Les conditions générales et particulières seront précisées dans la convention signée à cet effet.

Fait à OBERNAI, le 2 avril 2025

Bernard FISCHER



Maire d'Obernai
Conseiller Régional

Le Maire certifie que la présente
décision revêt un caractère exécutoire
et qu'elle a été publiée sur le site internet
de la Ville d'Obernai en date du **– 3 AVR. 2025**

Accusé de réception en préfecture
067-216703488-20250402-DECISION_25-092-AR
Date de télétransmission : 07/04/2025
Date de réception préfecture : 07/04/2025